

2024/

Commune d'Epone

Conseil Municipal du 26/09/2024 – Délibération A1 N°24-043

3.2 Domaine et patrimoine – Aliénations

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Epône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
Mme. Florence JOUANNEAU procuration à M. Philippe LEFEVRE
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Sofia RAFAÏ donne procuration à M. Emmanuel BOLLE
M. Guy MULLER donne procuration à M. Ivica JOVIC

Monsieur Didier DIROL est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	23
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

20/09/2024

OBJET : CESSION A MONSIEUR MOISY DE LA PARCELLE CADASTRALE SECTION J NUMERO 430 SISE 10 CHEMIN NEUF

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII;

Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII;

Vu l'article L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques;

Vu les dispositions du titre VI du Code Civil relatif à la vente;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 6 mars 2024.

Considérant que les communes de plus de 2000 habitants notamment sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente avant toutes cession;

Considérant que la parcelle cadastrée section J numéro 430 sise 10 chemin Neuf à EPONE d'une contenance de 576 m² est propriété du domaine privé de la commune d'Épône;

2024/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 26/09/2024 – Délibération A1 N°24-043

3.2 Domaine et patrimoine – Aliénations

Considérant que Monsieur. MOISY Cyril s'est rapproché de la mairie d'Épône afin d'acquérir la parcelle susmentionnée pour un montant de 132 566 € (Cent trente-deux mille cinq cent soixante-six euros);

Considérant que les frais notariés afférents à l'acte translatif de propriété seront pris en charge par l'acquéreur ;

Considérant que cette parcelle ne présente pas un d'intérêt pour la Commune;

Considérant l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie Économique et Espaces Verts consultée le 12 septembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ivica JOVIC, Maire de la Commune,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité, (29 Voix Pour),

DECIDE :

1. **Procède** à la cession de la parcelle section J numéro 430 à Monsieur MOISY Cyril pour un montant de 132 566 € (Cent trente-deux mille cinq cent soixante-six euros).
2. **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession, mandats de vente, toute pièce et tout acte notarié à intervenir.
3. **De transmettre** la présente délibération à
 - o La préfecture de Versailles

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **08 OCT. 2024**

Et publié/affiché le **08 OCT. 2024**

Didier DIROL
Secrétaire de séance

